



n°5

Le Plan de Gestion

Fiche outil



Véritable document de référence et d'orientation, le plan de gestion est élaboré par le gestionnaire de la RNR. Résultat d'un travail de concertation avec tous les acteurs, ce document cadre identifie les enjeux (écologiques, socio-économiques,...) de la réserve naturelle, dans le but de proposer des objectifs de gestion et une programmation des actions adaptés aux problématiques de la RNR afin de préserver ses espèces et ses habitats remarquables.

Définition

Une obligation réglementaire

Article R332-43 du Code de l'Environnement

Dans les trois ans suivant sa désignation, le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il recueille l'avis du Comité consultatif et, le cas échéant, du Conseil scientifique de la réserve et joint ces avis au dossier transmis au président du Conseil régional. Le plan de gestion d'une réserve naturelle régionale est approuvé, après consultation du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par délibération du Conseil régional.

Pourquoi réaliser un plan de gestion ?

Le plan de gestion est un outil qui permet de définir, de programmer et de contrôler la gestion de manière objective et transparente. Son élaboration permet de tirer le plus grand profit de toutes les expériences positives et négatives, dans un processus d'adaptation progressive, au fur et à mesure des évaluations. C'est ainsi un document évolutif qui doit laisser la place à l'adaptation et à la créativité.

L'objectif de chaque réserve naturelle est de préserver ce qui a justifié son classement : des espèces végétales ou animales, des habitats naturels, des objets géologiques... L'objectif de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle régionale, nationale et internationale, au maintien dans un bon état de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Le plan de gestion permet de répondre aux questions essentielles d'un gestionnaire : comment remplir sa mission au mieux ? Comment maintenir en bon état ou améliorer les écosystèmes ou les éléments géologiques protégés ? Comment définir et atteindre les objectifs de conservation ? Comment être sûr que les moyens employés seront les plus pertinents ?

Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Une fois élaboré, il devient la référence permanente pour la gestion pendant la durée du plan et une mémoire de la réserve naturelle, réactualisée régulièrement, à l'usage des équipes successives.

Le plan de gestion permet, à partir d'un bilan et d'une analyse de l'état des connaissances et/ou des inventaires, de définir les enjeux pour lesquels la réserve naturelle a une responsabilité, les objectifs de gestion, d'organiser et de planifier la gestion du site dans l'espace et dans le temps de façon pragmatique de manière objective et transparente.

Ainsi, le plan de gestion est un :

- ✦ Outil indispensable à la continuité de la gestion et à l'organisation, la programmation du travail du gestionnaire au quotidien ;
- ✦ Outil de partage avec les acteurs du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent pour la réserve naturelle, et souhaite atteindre au travers d'actions spécifiques ;
- ✦ Outil de suivi et d'évaluation de la gestion de la réserve naturelle.

Pour qui ?

Le plan de gestion pourra être utilisé ou consulté par plusieurs types de personnes aux attentes variées :

- ✳ Les gestionnaires de la réserve naturelle et la(les) structure(s) dont il dépend ;
- ✳ Les partenaires financiers et services instructeurs, qui allouent les moyens humains et financiers Conseil régional, services de l'Etat, institutions internationales, bailleurs de fonds privés, les collectivités locales, etc.) ;
- ✳ Les scientifiques impliqués dans le suivi (protocoles et terrain) et l'enregistrement des données concernant les espèces / habitats / fonctionnalités et leur état de conservation, mais encore l'évolution du milieu physique, etc. ;
- ✳ Les différentes « parties prenantes » qui vivent au sein de la réserve (ou dans sa périphérie) ou en sont usagers (agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, visiteurs, etc.) ;
- ✳ Les élus ayant des responsabilités ou un intérêt vis-à-vis des objectifs de conservation de la biodiversité au niveau national ou local, incluant les sites désignés.

Structure d'un plan de gestion

Ce document cadre comprend plusieurs parties :

Diagnostique

Il s'agit de réaliser un diagnostic de la réserve naturelle et de son environnement en termes de fonctionnalité (à une échelle éventuellement plus large, comme un bassin versant) à partir :

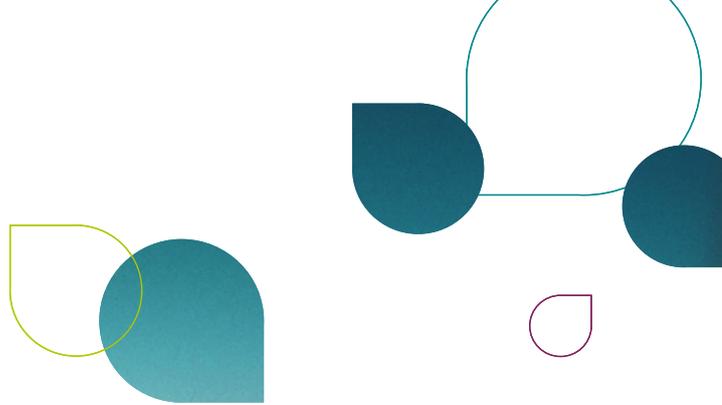
- ✳ D'un diagnostic du milieu physique (contexte abiotique) ;
- ✳ D'un diagnostic écologique (contexte biotique) ;
- ✳ D'un diagnostic de la gestion passée du site ;
- ✳ D'un diagnostic socio-économique (contexte humain) ;
- ✳ De diagnostics sur d'autres enjeux patrimoniaux ou sur des problématiques spécifiques au site ;
- ✳ Afin d'identifier et analyser les effets des facteurs influençant l'état de conservation des enjeux, et d'en anticiper les évolutions potentielles.

Ces diagnostics reposent sur une synthèse des données acquises sur le contexte social, économique et culturel, l'environnement et le patrimoine naturels. Cette partie doit pouvoir être complétée et actualisée par les résultats des études, expertises et inventaires ultérieurs. Elle s'intéresse à l'état du patrimoine mais également à son fonctionnement. Les facteurs qui influencent cet état et ce fonctionnement sont analysés.

Le plan de gestion, c'est un outil qui :

- ✳ Permet de définir, de programmer, ainsi que de contrôler et d'évaluer la gestion de manière objective et transparente ;
- ✳ Fournit une vision de l'état attendu de la réserve naturelle régionale à long terme (>=15 ans) par des objectifs à long terme qui soient évaluable ;
- ✳ Fournit une vision à plus court terme (5 ans ou moins) qui permette de planifier les actions à mettre en place ;
- ✳ Est un document évolutif, révisable et adaptable au fur et à mesure des évaluations ;
- ✳ Assure une déclinaison locale cohérente des politiques environnementales supra ;
- ✳ Traite des finalités pour lesquels la réserve naturelle a été créée ;
- ✳ Organise et programme le travail du gestionnaire, et constitue une véritable feuille de route ;
- ✳ Permet de sensibiliser, communiquer et mener une concertation avec les acteurs du territoire (intégration des acteurs, transparence des enjeux et des objectifs à atteindre au travers d'actions définies)

✳ Document cadre et stratégique pour le fonctionnement de la RNR



Evaluation/responsabilité patrimoniale et hiérarchisation des enjeux

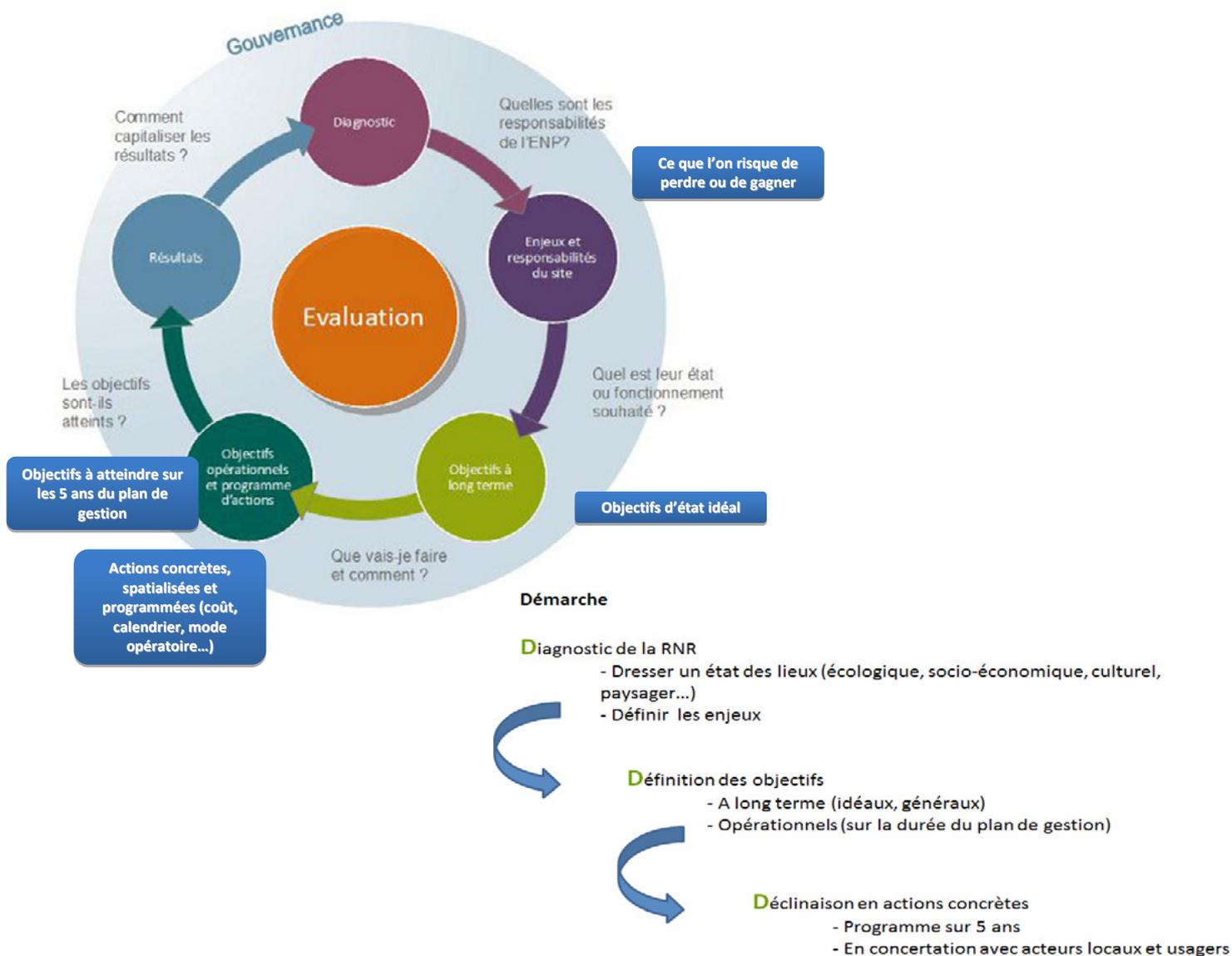
A partir du croisement des différents diagnostics, sont identifiées et hiérarchisées les différentes catégories d'enjeux (ce que l'on risque de perdre ou de gagner). Elles dépendent des finalités de la réserve naturelle (intégration ou non des dimensions socio-économiques, culturelles, pédagogiques...), et sont à bien différencier des Objectifs à Long Terme.

Objectifs de gestion de la réserve naturelle

Primordiaux, les objectifs constituent la stratégie de gestion et découlent des enjeux définis précédemment. Ils sont à différencier dans le temps :

- ✦ Les objectifs à long terme sont les objectifs «idéaux» à atteindre en fonction des enjeux du site ;
- ✦ Les objectifs opérationnels orientent les actions à mener pendant la durée d'application du plan de gestion au vu des facteurs d'influence ayant une action sur la progression vers les objectifs à long terme.

Les objectifs à long terme ne devraient pas varier d'un plan au suivant puisqu'ils visent un état de référence idéal. En revanche, les objectifs du plan et les opérations peuvent être radicalement transformés ou remaniés.



Le Plan de gestion de la RNR Confluence Garonne-Ariège

Dès 2016, un plan de gestion de la réserve sera rédigé en concertation avec les propriétaires et les usagers du territoire, sur la base d'un diagnostic écologique et socio-économique du territoire, afin de programmer les actions à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années.

Consultations préalables

Les représentants des usagers et les acteurs locaux en lien avec la RNR ont été ou seront consultés de façon individuelle afin d'établir les caractéristiques actuelles et les perspectives de leur activité. Ces enquêtes permettent de compléter les données pour l'élaboration de l'état des lieux du territoire et d'obtenir des informations à huis clos sur leur contexte d'intervention.

En outre, la consultation est un préalable nécessaire au processus de concertation, garant de la réussite du projet. Les entretiens réalisés permettent de présenter la démarche de RNR et celle du plan de gestion, ainsi que de recueillir les attentes et les contraintes soulignées par les personnes rencontrées. Ils permettent également de les associer à la démarche dès l'amont et contribuent à lever leurs inquiétudes éventuelles.

Concertation avec le Comité d'élaboration du plan de gestion.

Le plan de gestion sera élaboré en concertation avec un Comité d'élaboration qui discutera des grandes étapes et des propositions de gestion. Il sera en charge du suivi de la rédaction du plan de gestion et de sa validation avant le dépôt au Comité consultatif de la Réserve.

L'ensemble du travail d'élaboration effectué sera présenté lors de séances de travail. Les discussions lors de ces séances de travail devront aboutir au choix de la stratégie de gestion pour la réserve.

Suite aux études préalables faisant ressortir les enjeux et les menaces existants et suite à la concertation et l'animation territoriale menées par les associations ConfluenceS et Nature Midi-Pyrénées depuis de nombreuses années, un certain nombre de grands principes de gestion ont déjà pu être identifiés autour de :

- ✳ préserver les espaces et les ressources naturels, ainsi que leurs fonctions ;
- ✳ préserver l'identité rurale du territoire et ses activités structurantes ;
- ✳ améliorer la maîtrise de la fréquentation et prévenir son augmentation ;
- ✳ valoriser le territoire ;
- ✳ développer une gouvernance partagée afin d'assurer une gestion globale et multipartenaire.



Héron cendré

Ardea cinerea

© Thierry Vergely

Concertation avec des groupes de travail thématiques.

Toujours dans un souci de concertation et de consultation des acteurs locaux, des groupes d'acteurs/usagers seront réunis pour travailler sur les propositions d'actions ; leurs réactions et réflexions seront intégrées dans la synthèse définitive. Ces groupes seront sollicités sous la forme d'ateliers de travail thématique, organisés sur une demi-journée (à des heures tenant compte des contraintes des participants).

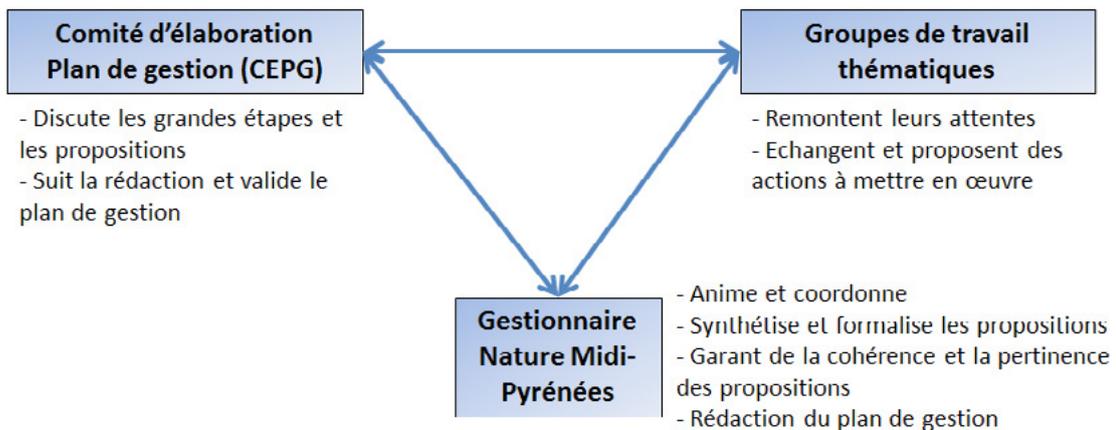
Les thématiques de ces groupes de travail seront notamment :

- ✳ Plan de circulation (accès, sentiers et chemins, parkings, signalétique, franchissement de l'Ariège à Lacroix...);
- ✳ Accueil du public / valorisation (sites d'interprétation, animations pédagogiques, manifestations, expositions, classes de l'eau...);
- ✳ Agriculture et sylviculture ;
- ✳ Police et réglementation ;
- ✳ Activités de loisir ;
- ✳ Biodiversité (restauration, suivis et inventaires...).

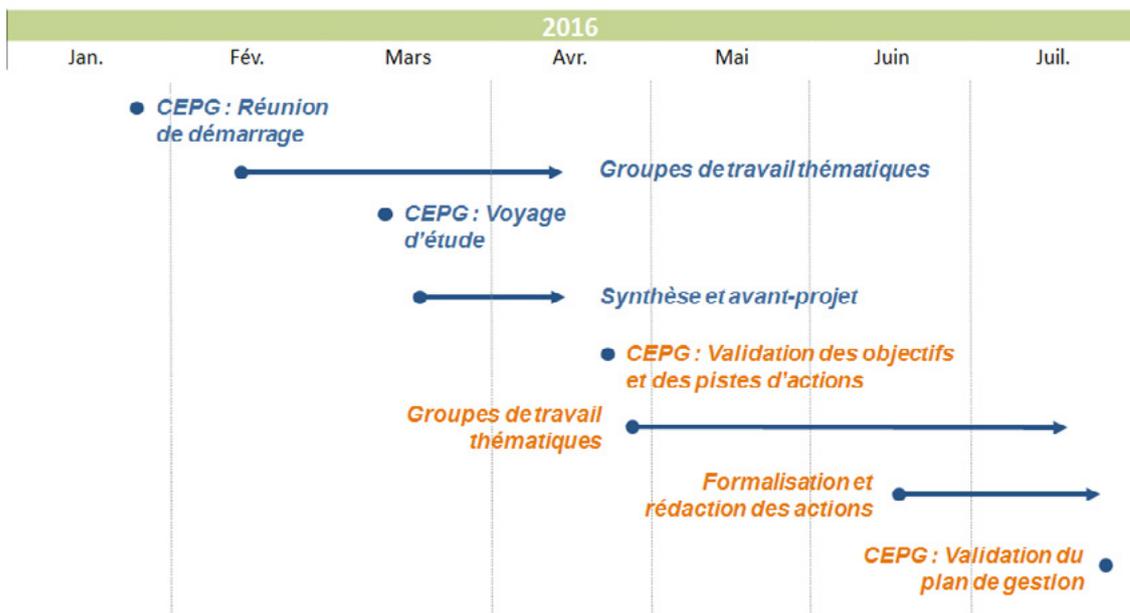
Voyage d'étude

Sur une journée, un voyage d'étude ou séminaire de découverte et de « partage d'expériences » sera organisé à la Réserve naturelle régionale de Ste-Lucie.

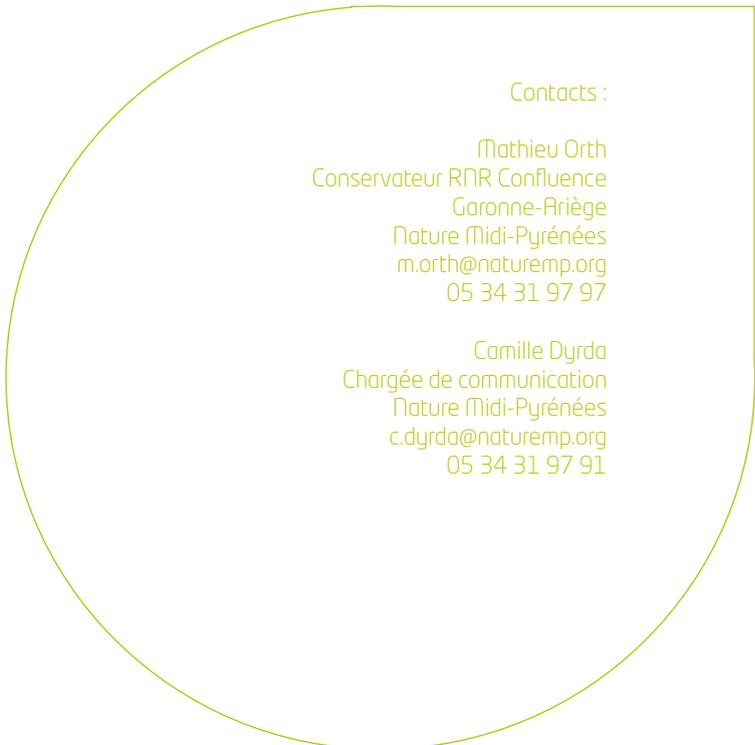
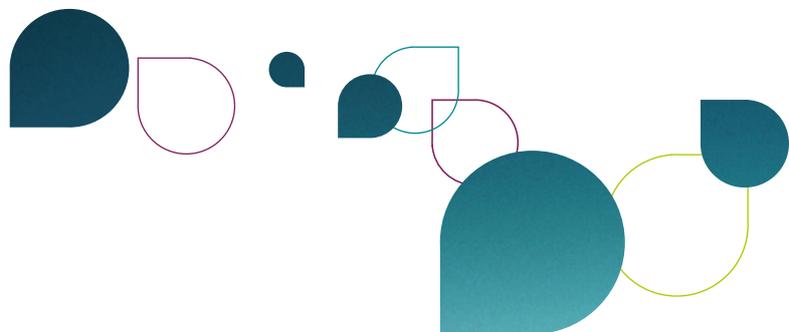
Créée depuis plusieurs années, les retours d'expérience seront précieux pour la RNR Confluence Garonne-Ariège et ses partenaires, étant donné les nombreuses similitudes entre les deux territoires. Destinée en priorité aux membres du Comité d'élaboration du plan de gestion, cette journée a aussi pour objectif de faciliter les échanges entre les membres de ce comité par une meilleure connaissance des uns et des autres, de partager une expérience commune et de cerner la spécificité de ConfluenceS...



CALENDRIERPREVISIONNEL



CEPG : Comité d'élaboration du Plan de gestion



Contacts :

Mathieu Orth
Conservateur RNR Confluence
Garonne-Ariège
Nature Midi-Pyrénées
m.orth@naturemp.org
05 34 31 97 97

Camille Dyrda
Chargée de communication
Nature Midi-Pyrénées
c.dyrda@naturemp.org
05 34 31 97 91